



Henri WALLON  
Valenciennes

**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**N°2017- 09 : Voyage à LIVERPOOL/MANCHESTER**

**Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)**

Marché public passé selon une procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Thierry CLAISSE

Proviseur du Lycée Henri Wallon

16, place de la république BP 435

59322 VALENCIENNES CEDEX

[Intendant.0590221v@ac-lille.fr](mailto:Intendant.0590221v@ac-lille.fr)

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet du marché /délai de validité des offres**

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à LIVERPOOL et MANCHESTER, du 09 au 13 avril 2018 dont l'effectif prévisionnel est de 59 élèves et 4 accompagnateurs. Le nombre des élèves est susceptible d'évoluer.

Les prestations décrites dans l'annexe technique du CCATP faisant l'objet de la présente consultation devront être conformes aux normes françaises homologuées.

Les offres devront être présentées en tenant compte de l'effectif et des dates prévisionnels du voyage.

La date limite de validité des offres est fixée au 30 novembre 2017.

Jusqu'à cette date, les candidats sont tenus de respecter les tarifs présentés dans leur offre.

## **ARTICLE 2 : Forme du marché :**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, comportant un lot unique.

## **ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :**

Le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché de l'acceptation de son offre et prend fin lorsque toutes les obligations contractuelles des deux parties ont été accomplies.

## **ARTICLE 4 : Pièces constitutives du marché**

4-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

- Le décret 2016-360 du 25 mars 2016

4-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

-Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et ses annexes techniques et financières.

- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

## **ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques**

Les prestations comprennent le trajet en bus aller/retour entre Valenciennes et le lieu d'hébergement (LIVERPOOL ou MANCHESTER), les navettes bus pour les visites et autres déplacements, l'hébergement en famille d'accueil situé sur LIVERPOOL ou MANCHESTER (à condition que le groupe soit hébergé dans le même secteur géographique et que les accompagnateurs ne soient pas séparés), l'ensemble des repas, le programme des visites, les assurances et les éventuelles options prévus dans l'annexe technique ci-jointe ainsi que tous les autres frais divers (péages, parkings, hébergement et restauration du chauffeur....).

L'offre doit comprendre toutes les prestations prévues figurant à l'annexe technique du présent CCATP. Le candidat présentera un mémoire technique dans lequel il apportera la preuve de son savoir faire, de ses capacités et de ses compétences.

**Le candidat devra préciser la (les) localisation(s) exacte(s) du (des) lieu(x) d'hébergement.**

Le candidat s'engage en outre à décrire avec précision les conditions de mise en œuvre des différentes assurances demandées par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra mentionner la liste des sous traitants habituels avec lesquels il travaille et éventuellement leurs qualifications requises, les moyens de communication et d'information aux familles.



Le candidat retenu devra obligatoirement produire les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire, avant la signature du contrat.

Le nombre de visites prévues dans le planning initial du voyage est susceptible d'évoluer. Le pouvoir adjudicateur s'engage à confirmer, par courrier simple, au titulaire du marché, le planning définitif des visites et sorties avant le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

## **ARTICLE 6 : Conditions financières**

### 6-1 Contenu du prix

Les prix des prestations objet du marché correspondent aux prestations précitées à l'article 5 du présent CCATP.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse

### 6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

La présente offre doit être présentée compte tenu des dates du voyage et de l'effectif prévisionnel indiqués à l'article 1.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre la liste définitive des participants au voyage au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Par ailleurs, le candidat devra mentionner le coût de chaque visite pour l'ensemble du groupe.**

Les prix sont exprimés en euros réputés et doivent comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Sont également compris dans les frais :

- L'assurance rapatriement
- l'assurance annulation de groupe
- l'assurance individuelle d'annulation et responsabilité civile pour les élèves
- la réservation gratuite des visites
- un numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24h/24
- Les frais de péage et de parking

### 6-3 Révision des prix

Les prix sont fixés sous réserve de changements d'effectifs, de dates ou de changement de programmation dans le planning des visites et sorties.

Toute révision de prix pour un autre motif sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

En cas de variation du prix du transport à la baisse, le prestataire s'engage à répercuter cette baisse sur le prix final du voyage.

### 6-4 Résiliation du contrat

Si le nombre d'élèves inscrits au voyage est trop faible, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le contrat conclu avec le titulaire du marché.

Dans ce cas, le titulaire peut être indemnisé, uniquement pour les dépenses engagées pour lesquelles il ne peut bénéficier d'un remboursement. Le titulaire devra alors apporter les pièces justificatives à l'appui de sa demande d'indemnisation. Toute demande d'indemnisation pour un autre motif sera rejetée.

#### 6-5 Présentation des demandes de paiement

Le titulaire émettra une facture rédigée en langue française.

La facture sera adressée par courrier simple à l'adresse suivante :

Lycée Henri Wallon  
Service intendance  
16 place de la république  
BP 435  
59322 VALENCIENNES CEDEX

Chaque facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- Numéro du Marché
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- La date de la facture.

#### **ARTICLE 7 : Modalités de paiement**

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif)

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- Les acomptes sont autorisés. Le candidat devra indiquer les modalités du versement du 1<sup>er</sup> acompte.

Le candidat s'engage également à communiquer au pouvoir adjudicateur un échéancier en vue de la gestion des acomptes pour la perception des participations des familles.

#### **Article 8 : Analyse des offres**

Après ouverture des plis contenant les offres, le pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur les prix et le contenu précis des prestations proposées si cela lui paraît nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande.

Après échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation. Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter du présent CCATP et des prestations demandées dans l'annexe technique.

#### **ARTICLE 9 : Variantes**

Les candidats devront répondre à l'offre de base, telle qu'elle est présentée dans l'annexe technique du présent CCATP.

Les soumissionnaires peuvent, en plus de l'offre de base, présenter des variantes au recensement des besoins réalisées par le pouvoir adjudicateur.



## **ARTICLE 10 : Litiges**

10-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

10-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

## **ARTICLE 11: Modalités d'organisation de la consultation**

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le site AJI-Gestion pour l'éducation : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## **ARTICLE 12 : Critères de jugement des offres**

- 1) Prix : 60%
- 2) Valeur technique de l'offre (capacité à répondre au plus près au projet pédagogique défini dans l'annexe technique) et conditions de mise en œuvre des assurances annulation : 40%

## **ARTICLE 15 : Modalités de présentation des dossiers de candidature**

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, dûment datées et signées, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

Le candidat devra compléter l'annexe financière, joint au présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique datés et signés.

3- les documents à l'appui de la candidature, prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (le libre choix est donné au candidat) :

- Soit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et les documents DC1et DC2, figurant dans le dossier de consultation, complétés.
- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), figurant dans le dossier de consultation.

## **ARTICLE 16: Remise des dossiers de candidature**

**Les candidats ont la possibilité de transmettre leur dossier sur support papier ou par voie électronique.**

16-1-Transmission des dossiers de candidature sur support papier

Les candidats qui optent pour ce moyen de transmission, devront respectés les dispositions suivantes :

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« nom du candidat »

**NE PAS OUVRIR**

**(2017-09: Voyage à LIVERPOOL-MANCHESTER )**

Lycée Henri Wallon  
Service Intendance (marché 2017/09)  
16, place de la république  
BP 435  
59322 VALENCIENNES CEDEX

Ce pli devra être remis contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures à savoir le :

- **Le lundi 04 septembre 2017 à 15 heures**

L'enveloppe contenant l'offre du candidat et le mémoire technique comportera les mentions suivantes :

« nom du candidat »

#### **Enveloppe 1**

**(Marché 2017-09 voyage à LIVERPOOL-MANCHESTER) offre du candidat et mémoire technique**

L'enveloppe contenant les autres documents à l'appui de la candidature et le CCATP signé (documents demandés au point 2 et 3 de l'article 15 du présent CCATP ) comportera les mentions suivantes :

#### **Enveloppe 2**

**(Marché 2017-09 voyage à LIVERPOOL-MANCHESTER) documents à l'appui de la candidature/CCATP signé**

16-2-Transmission des dossiers de candidature par voie électronique

En application des dispositions de l'article 2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les candidats ont désormais la possibilité de transmettre leur dossier, par voie électronique à l'adresse suivante :

[intendant.0590221v@ac-lille.fr](mailto:intendant.0590221v@ac-lille.fr)

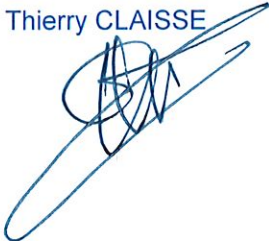
Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 15 du présent CCATP.

Les dossiers, adressés par voie électronique, doivent être transmis avant le lundi 4 septembre à 15 heures.

Valenciennes, le 17 juillet 2017

Le pouvoir adjudicateur

Thierry CLAISSE



**Lycée Henri WALLON**  
0590221 V  
16, Place de la République  
B.P. 435  
**59322 VALENCIENNES CEDEX**



## MARCHE 2017-09 ANNEXE TECHNIQUE : VOYAGE A LIVERPOOL/MANCHESTER

Objet du déplacement : Liverpool/Manchester

Fiche annexe technique CCATP

### Dépositaire

Etablissement : Lycée Henri Wallon - Valenciennes  
 Pouvoir adjudicateur : M. Thierry CLAISSE - Proviseur  
 Contact : M. GERNEZ Gestionnaire M WORSTEAD - enseignant

### DESCRIPTION DE L'OFFRE

Forme du marché : Marché à Procédure Adaptée  
 Objet du marché : voyage à Liverpool/Manchester  
 Dates prévisionnelles du voyage : Du 09 au 13 avril 2018  
 Mode d'hébergement souhaité : Hébergement en familles d'accueil sur Liverpool ou Manchester : l'ensemble du groupe doit être logé dans le même secteur géographique les accompagnateurs ne doivent pas être séparés  
 Mode de transport utilisé : Bus et shuttle  
 Nombre d'élèves (prévisionnel) : 59  
 Nombres d'accompagnateurs : 4

### PROGRAMME :

Date	horaires	Repas	Trajet	visite
Lundi 9 avril 2018 (J1)	matin	départ	repas à la charge des élèves	Départ du lycée en bus, traversée de la manche en Shuttle
	midi		Repas à la charge des élèves	
	après-midi			• Arrêt et court temps libre à Stratford Upon Avon ou autre étape compatible avec l'amplitude des chauffeurs-arrivée vers le lieu de rassemblement des familles
	soir		Diner en famille d'accueil	
mardi 10 avril 2018 (J2)	matin		Petit-déjeuner en famille d'accueil	Trajet en bus vers les lieux des différentes visites
	midi		pique nique préparé par les familles	visite d'un quartier typique du renouveau urbain (visite guidée par les enseignants)
	après-midi			Le musée maritime de Merseyside
	soir		Diner en famille d'accueil	
mercredi 11 avril 2018 (J3)	matin		Petit-déjeuner en famille d'accueil	Trajet en bus vers les lieux des différentes visites
	midi		fish and chips ou déjeuner dans un pub sur Liverpool	British Music Experience
	après-midi			Galérie d'art Tate Liverpool
	soir		Diner en famille d'accueil	
jeudi 12 avril 2018 (J4)	matin		Petit-déjeuner en famille d'accueil	Trajet en bus du point rassemblement des familles vers Manchester .
	midi		fish and chips ou déjeuner dans un pub sur Manchester (à inclure obligatoirement dans l'offre)	• Visite de la place St Ann's Square pour un hommage aux victimes de l'attentat de juin 2017 et aux victimes des attentats en général. Chants, poésies et minute de silence. • Temps libre en centre ville
	après-midi			Initiation au Cricket au Stade de Cricket de Old Trafford du Lancashire County Cricket Club (ou autre club de cricket à proximité, mais le club de LCCC serait notre préférence. En cas de difficulté contacter le professeur organisateur, M.WORSTEAD, qui a des relations à la fédération France Cricket)
	soir		Diner en famille d'accueil	Retour vers point de rassemblement des familles
vendredi 13 avril 2018 (J5)	matin		Petit-déjeuner en famille d'accueil	Trajet en bus vers le lieux de la visite
	midi		déjeuner à inclure dans l'offre	Randonnée guidée dans le Peak District
	après-midi			départ pour retour en bus vers le lycée Wallon
	après-midi			Route vers Folkestone pour traversée retour par Shuttle
	soir		collation en début de soirée à inclure dans l'offre	Retour à Valenciennes dans la soirée



Souscription de l'option annulation groupe	OUI
Souscription à l'option assurance annulation individuelle élève et responsabilité civile	OUI
Souscription de l'assurance rapatriement	OUI

PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :  
un devis quantitatif détaillé  
un programme détaillé avec horaires

TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : [intendant.0590221v@ac-lille.fr](mailto:intendant.0590221v@ac-lille.fr) et par courrier avec accusé de réception à l'attention du gestionnaire par voie postale à l'adresse du lycée.

Valenciennes, le

17/07/2017

Thierry CLAISSÉ  
Proviseur du lycée Wallon

16, place de la République-BP 435-59322 Valenciennes Cedex-Tél: 03 2719 30 40 - Fax: 03 27 29 28 62-Mail : [ce.0590221v@ac-lille.fr](mailto:ce.0590221v@ac-lille.fr)



**Lycée Henri WALLON**  
0590221 V  
16, Place de la République  
B.P. 435  
**59322 VALENCIENNES CEDEX**





**ANNEXE FINANCIERE MARCHÉ 2017-09 VOYAGE A LIVERPOOL-MANCHESTER  
(Cf annexe technique du CCATP pour le programme du voyage)**

**59 élèves/ 4 accompagnateurs**

Prestations incluses	Descriptif prestation	prix/ participant	Prix pour l'ensemble du groupe
transport			
hébergement et restauration			
Programme des sorties et visites			
Assurances			
Options éventuelles figurant dans l'annexe technique du CCATP			
Autres prestations diverses			

**MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ**

Prix HT : .....

TVA (%) : .....

Prix TTC : .....

Prix TTC (en toutes lettres) :